

Conseil municipal du 23 février 2009

*Conseil réuni avec la totalité des élus
Secrétaire de séance : Christèle Crozier*

Compte-rendu de la réunion du 29 décembre 2008 approuvé à l'unanimité

Débat d'orientation budgétaire

Section fonctionnement excédentaire

Section investissement :

On note plusieurs sommes inscrites au contrat triennal : acquisition terrain (100 000€), étude et travaux sécurisation dans le bourg (142 000€).

Le réel endettement de la commune est de 18%, alors que la moyenne d'endettement des communes de la région est de 25%. Rontalon a donc une politique saine au niveau de son endettement.

Délibération pou signature marché travaux voirie accès Maisons SEMCODA

Estimation prévisionnelle de la DDE : **solution 1** : bordures coté pétanque, 38 905€

Solution 2 : moellons coté pétanque, 34 355€

Rapport de la DDE suite au dépouillement des plis : sur 10 entreprises la meilleure proposition est celle de CARLE TP : solution de base + option 1 : 26149€

Avec option 2 : 24 329€

En conclusion de son rapport, la DDE nous propose de retenir cette entreprise CARLE TP avec son offre option 1 : le conseil retient cette proposition à l'unanimité.

Délibération pour fixer le droit de place aux forains de la vogue

Auparavant, tarif unique fixé à 40€ Désormais, tarifs distincts en fonction de la taille des attractions : proposition 2009 pour la peche aux canards, 30€; auto shooter, 100€..Un courrier sera adressé à chacun des forains. Nouveaux tarifs adoptés à l'unanimité. A prévoir, une clause d'indexation.

Délibération pour fixer le tarif des coupes de bois

La dernière délibération en la matière date de 2000 (10 000 francs/ hectare). Nouveau tarif à partir de 2009 adopté à l'unanimité par le conseil : 2 200€/ hectare, avec clause d'indexation.

Création d'un groupe de travail pour élaborer le plan de sauvegarde

Obligation de créer un plan, document qui répertorie tous les incidents et accidents survenus sur la commune. La COPAMO a établi un document modèle. Le groupe de travail sera composé comme suit : J.P. THORAL, J.Y. BOUCHUT, P. PIECHON, C. GONCALVEZ, L. POULAILLON, C. CROZIER, A. CARRA.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention pou l'accueil de loisirs

Il s'agit d'une délibération pour autoriser le maire à ouvrir l'Espace Jeune avec le nouvel animateur, Grégory Poncet : adoption à l'unanimité.

Délibération pour fixer la participation de la commune pour chaque activité de l'Espace Jeunes

Délibération fixant une participation de la commune à hauteur de 1200€, pour ne pas bloquer la situation en ce qui concerne les activités déjà effectuées.

Délibération approbation modification statuts du SYDER

Modification de l'article 4-1 des statuts du syndicat (transfert des locaux). Adoption à l'unanimité.

Approbation nouveau marché de fournitures de repas au restaurant scolaire

Nouvelle proposition avec modification des tarifs : Le repas fournit est fixé à 3.13€ soit une augmentation de 0.3€ Adoption à l'unanimité.

Autorisation pour signature de la convention relative à la médecine professionnelle et préventive des agents de la commune

Cela ne concerne que 75% des agents de la commune.. Approbation à l'unanimité concernant une somme de 550€pour financer l'intervention des médecins du travail .

Demande de subvention pour étude travaux de sécurisation dans le bourg

Suite au contrat triennal conclu entre la commune et le département, la commune se doit de solliciter le département pour obtenir une subvention ainsi qu'une étude des travaux de sécurisation. La commune vote en ce qui concerne les modalités de financement de cette opération :

- montant global : 142 000€
- subvention : 71 000€(50% du montant global)
- emprunt : 71 000€
-

Ce n'est que suite à un accord du département quant à l'octroi de la subvention , signifié par arrêté , que la commune pourra engager des études de faisabilité des travaux.

Délibération pour journée de solidarité

Lundi de Pentecote : pour le personnel enseignant, cette journée sera rattrapée sur 2 mercredis.

Délibération pour heures supplémentaires des agents

2 cas :

- IHTS , indemnité horaire pour tous les agents de catégorie C ; titulaires, stagiaires ou non titulaires. Mis en place par délibération, cela concerne les heures supplémentaires pour les agents à temps complet et les heures complémentaires pour les agents à temps incomplet.(25 h/mois maximum pour les agents à temps complet.)
- IFTS , pour le rédacteur , donc l'agent de catégorie B dont l'indice est > 380. C'est une indemnité forfaitaire. Il existe un montant maximal de 844.24€par an (au 01/03/2008), mais l'organe délibérant peut fixer un montant inférieur.

Le conseil municipal retient, pour l'IFTS , les montants maximums , avec une abstention.

Questions diverses

-Courrier de l'association Vivre Ensemble en Pays Mornantais , demandant à la commune que soient effectués des débats ainsi qu'une concertation de la population et des associations , relativement à un nouveau projet de centre nautique.

- Courrier éventuel du maire à Orange pour bénéficier d'un dégroupage global.
- L'association Sports Mécaniques demande au maire l'autorisation de pratiquer des essais de véhicules sur une portion de la voie communale du Paradis : suite à un vote du conseil (6 voix contre, 3 abstentions, 6 voix favorables), la demande est rejetée.

- L'association Aimer la Vie remercie la commune pour le prêt du bâtiment de la cure à l'occasion de son assemblée générale.
- Il a été demandé à la commune de prendre une délibération pour interdire les cultures transgéniques sur la commune, sachant qu'une interdiction des cultures OGM est valable tant que la préfecture ne s'y oppose pas. Suite à un vote du conseil, demande de délibération rejetée (7 voix pour, 8 abstentions).
-
-